

Commentaires

sur

*la Stratégie sur les
Océans du Canada
(SOC)*

COMMENTAIRES SUR LA STRATÉGIE SUR LES OCÉANS DU CANADA (SOC)

Introduction

Le Conseil Régional de l'Environnement de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine (CREGÎM) est un organisme à but non-lucratif voué à la protection de l'environnement. Ce n'est pas une « police verte » mais un organisme de concertation. Sa mission est d'informer, de sensibiliser et de conseiller les intervenants du milieu dans les dossiers de développement durable afin que notre région puisse se développer tout en protégeant ses richesses naturelles.

Le CREGÎM participe activement non seulement aux comités de Gestion Intégrée de la Zone Côtière (GIZC) mis en place sur son territoire, mais aussi aux commissions sectorielles du Conseil Régional de Concertation et de Développement (CRCD) et à la mise en oeuvre de la Gestion Intégrée des Ressources Naturelles (Comité GIRN).

Nous avons pris bonne connaissance de la Stratégie sur les Océans du Canada et du Cadre Stratégique et Opérationnel pour la Gestion Intégrée des Environnements Estuariens, Côtières et Marins du Canada. Voici nos commentaires et questionnements.

Note : Les points 1 à 7 suivants répondent aux questions du formulaire fourni avec la SOC

1) a Ordre d'importance des objectifs

- 1- Comprendre et protéger le milieu marin
- 2- Appuyer les perspectives économiques durables
- 3- Assurer un leadership à l'échelle internationale

1) b Explication du classement

- 1- Nous croyons qu'il est essentiel de comprendre le fonctionnement des écosystèmes avant d'établir un mode d'intervention. Il faut de plus assurer une protection maximale des zones fragiles et productives pour limiter les abus d'exploitation et de pollution.
- 2- Avec une bonne connaissance des milieux marins, il est ensuite logique de développer un mode d'exploitation durable. C'est à ce niveau que la concertation entre tous les usagers du milieu marin entre en jeu.
- 3- Le leadership international est un travail en parallèle qui doit rester actif en tout temps. Il faut tout d'abord donner l'exemple en mettant en application les points 1 et 2 et ensuite assurer une bonne coopération avec les pays étrangers.

2) Le rôle qui nous revient dans la gestion moderne des océans

- 1- Mettre en place des comités de gestion intégrée de la zone côtière et soutenir les comités déjà existants. Nous développons actuellement cette expertise avec l'aide du Comité ZIP Baie des Chaleurs et de votre ministère. Nous croyons qu'il est important d'intégrer les Comités ZIP à la gestion moderne car ils travaillent constamment en collaboration avec la population et sont continuellement à l'écoute des besoins et des préoccupations des citoyens.
- 2- Informer la population en vulgarisant l'information scientifique et législative relative à la gestion intégrée du territoire.
- 3- Promouvoir l'approche de précaution qui favorise la prudence dans la gestion du risque et dans la prise de décision.

3) Travaux qui complètent les activités de la stratégie

- 1- Coordination d'un comité de gestion intégrée pour le barachois de Carleton
- 2- Participation au Comité des usagers de la Baie de Cascapédia (coordonné par le Comité ZIP Baie des Chaleurs)
- 3- Participation à la Table de concertation du littoral de Bonaventure
- 4- Le Cregîm présente actuellement des conférences sur la problématique de l'érosion côtière et du changement climatique
- 5- Projets en environnement qui contribuent indirectement à la santé des écosystèmes côtiers (éducation relative à l'environnement, colloque sur le compostage, etc.)

4) Activités à éliminer :

Activité en page 26 : « Examen de la possibilité de retrait des barrières tarifaires limitant le développement de l'industrie maritime »

Explication : Nous ne croyons pas qu'il faille augmenter les possibilités d'exploitation; les eaux canadiennes sont déjà surexploitées. Il faut plutôt redéfinir la vocation des exploitations existantes et mieux les encadrer (comme vous le proposez pour l'exploitation des mollusques par exemple)

5) Activités à proposer

Activité de référence en page 24 : « Connaissance accrue de la dynamique des écosystèmes y compris la variabilité climatique et l'impact des changements sur les ressources marines vivantes ainsi qu'une nouvelle orientation en matière d'océanographie fonctionnelle »

C'est le seul endroit dans la Stratégie où il est question d'évolution du littoral; et encore, vous ne spécifiez pas les éléments géomorphologiques et temporels. La gestion intégrée devrait tenir compte de TOUT, y compris les variations du littoral dans le temps. A notre avis, vous sous-estimez les impacts d'une hausse du niveau marin relatif sur le littoral. Le Groupe Intergouvernemental sur l'Évolution du Climat (GIEC) a publié des résultats inquiétants sur les changements climatiques et leurs impacts sur la hausse du niveau marin relatif; il est, selon nous, très important d'en tenir compte dans la SOC.

Nous ne retrouvons pas non plus d'activités concernant les événements dévastateurs comme les tempêtes (qui se feront de plus en plus fréquentes et violentes selon le GIEC). La destruction des infrastructures littorales par les tempêtes et la perte de terrain sont des sujets d'actualité qui inquiètent de plus en plus les communautés côtières. Une grande partie du littoral québécois est en érosion et la gravité des problèmes tend à augmenter. Les coûts engendrés par les ouvrages de protection sont majeurs et peuvent même paralyser l'actif de certaines communautés. C'est donc un critère physique directement lié aux critères socio-économiques.

De plus, l'artificialisation du littoral a un impact direct sur l'habitat du poisson et des mollusques. Les infrastructures côtières influencent beaucoup la dynamique naturelle du littoral. Nous proposons donc d'inclure un facteur temporel dans le processus de gestion intégrée qui tiendra compte de l'évolution et de la dynamique du littoral.

Activités proposées :

- 1- Mise en place d'un programme de sensibilisation et d'éducation de la population face à l'érosion du littoral;
- 2- Planification de l'évolution du littoral pour 30, 50 ou même 100 ans (exemple de la France);
- 3- Identification, caractérisation et cartographie des zones sensibles à l'érosion;
- 4- Législation stricte pour l'établissement et la construction d'infrastructures en zone sensible (ou du moins, un fort appui législatif aux municipalités).

6) Autres commentaires

La SOC est sans aucun doute un pas vers l'avant dans la gestion de nos océans. C'est une belle évolution des modes de gestion sectoriels vers des principes basés sur la concertation. De plus, l'approche communautaire préconisée est très judicieuse et permet d'orienter la stratégie selon les besoins locaux tout en considérant les problématiques globales. Nous souhaitons fortement qu'un tel système de gestion intégrée se mette en place et ce, avec la collaboration des provinces. Nous trouvons la SOC très ambitieuse et souhaitons que le financement nécessaire aux activités soit disponible. Nous avons néanmoins quelques interrogations et inquiétudes.

- 1- Activité en page 29 : « Appui aux initiatives de planification de la gestion des côtes et des bassins versants. »

Qu'entendez-vous par « appui aux initiatives »? Incluez-vous les initiatives provinciales comme la politique de l'eau du Ministère de l'Environnement du Québec (MENV)? Si oui, vous-êtes-vous concertés dans l'élaboration du cadre stratégique et savez-vous de quelle façon vont s'intégrer ces deux niveaux de gestion? Est-ce que les zones de gestion côtière (ZGC) que vous allez définir concordent avec le zonage du MENV? Nous entrevoyons un chevauchement entre la structure provinciale et celle que vous proposez. Nous sommes inquiets de la lourdeur administrative que cela pourra engendrer.

- 2- Activité en page 26 : « Appui et promotion des éléments de durabilité des initiatives actuellement menées par le gouvernement fédéral en matière de ressources pétrolières et gazières marines, de développement de l'exploitation minière extracôtière, (...). »

Tout au long du document, vous parlez du développement durable des océans. On ne peut, selon nous, faire du développement durable en exploitant une ressource non renouvelable. De plus, les carburants fossiles, comme vous le savez, contribuent aux changements climatiques. Ce type d'exploitation est plutôt paradoxal à votre philosophie de développement durable et vous ne faites pas la promotion de l'énergie renouvelable. Et qu'en est-il des déversements de pétrole? La SOC n'en fait pas allusion non plus.

- 3- Sur les 55 activités que vous proposez, 21 sont des « appuis à ... ». Qu'entendez-vous par des appuis? Comment se traduisent concrètement ces appuis?

7) Renseignements supplémentaires

Nous aimerions être informé de l'évolution de la mise en œuvre de la SOC. Vous pouvez prendre contact avec nous pour en savoir davantage sur ce que nous pensons et pour échanger sur les différentes problématiques soulevées dans le questionnaire.

Pour nous rejoindre :

Conseil Régional de l'Environnement de la
Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine
106 A Port-Royal C.P. 69
Bonaventure, Qc. G0C 1E0
Tél : (418) 534-4498
Télec : (418) 534-4122
cregim@globetrotter.net